

Télégramme de Maurice Couve de Murville à Christian Pineau (Bonn, 6 mars 1957)

Légende: Le 6 mars 1957, Maurice Couve de Murville, ambassadeur de France à Bonn, adresse à Christian Pineau, ministre français des Affaires étrangères, un télégramme dans lequel il fait part des réactions dans certains milieux politiques allemands par rapport aux résultats de la conférence de Paris des 19 et 20 février 1957, qui a réuni les chefs de gouvernement et les ministres des Affaires étrangères des six États qui participent à Bruxelles à la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom.

Source: Ministère des Affaires étrangères; Commission de publication des DDF (sous la dir.). Documents diplomatiques français. Volume I: 1957, 1er janvier - 30 juin. Paris: Imprimerie nationale, 1990. 1008 p. p. 402-404.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/telegramme_de_maurice_couve_de_murville_a_christian_pineau_bonn_6_mars_1957-fr-cb972072-fd42-42d2-8507-fd527c31016f.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Télégramme de Maurice Couve de Murville à Christian Pineau (Bonn, 6 mars 1957)

**M. Couve de Murville, ambassadeur de France à Bonn,
à M. Pineau, ministre des Affaires étrangères**

T. n^{os} 641 à 650. Réserve. Bonn, 6 mars 1957, 23 h.

(Reçu : 23 h.)

Je me réfère à mon télégramme n° 560.

Depuis l'accord du 20 février entre chefs de gouvernements, la discussion sur le Marché commun, jusqu'alors plus ou moins restreinte à un cercle d'initiés, devient plus ample et plus vive dans l'opinion publique allemande. L'ardeur des partisans du projet a diminué, les attaques des adversaires ont tendance à se faire plus vigoureuses. C'est que les réserves et les objections se précisent du fait que la substance des traités devient mieux connue, et aussi dans la mesure où l'on considère que la France a remporté à Paris un succès marqué. Nombreux sont ceux qui se disent impressionnés ou indignés, selon les cas, par les « sacrifices » qu'une Allemagne trop généreuse vient de consentir à un partenaire trop exigeant.

Les critiques ne sont pas nouvelles. Elles s'inspirent, d'une part, d'une idéologie libérale que paraît contredire tout un ensemble de concessions faites à la France. D'autre part, la création d'un fonds commun pour les pays d'outre-mer déplaît. On y voit, à la fois, une lourde dépense pour des investissements de rendement incertain dans des régions troublées, et une décision tendant à associer l'Allemagne à une cause compromettante et d'ailleurs perdue, celle du colonialisme. En outre, ceux qui conçoivent le problème allemand à une échelle essentiellement nationale voient souvent dans le Marché commun un obstacle supplémentaire sur la voie de la réunification : tout ce qui renforce l'association de l'Allemagne avec ses voisins d'Europe occidentale aggrave sa division. C'est ce sentiment que s'efforçait d'exploiter M. Rau, ministre des Affaires économiques de la DDR, en déclarant que le Marché commun ne pourrait que rendre plus difficiles les relations entre les deux Allemagnes (3 mars). Enfin, divers intérêts se croient menacés. C'est le cas, par exemple, de l'agriculture et de certains commerçants de Hambourg.

Il est significatif de constater qu'objections et inquiétudes n'émanent pas seulement de l'opposition, mais souvent aussi de journaux et de personnalités de tendance gouvernementale.

Elles existent au sein même du gouvernement et de l'administration. Les sentiments de M. Erhard, ministre de l'Économie, ne font pas de doute à cet égard. Aussi a-t-il tendance à reporter ses espoirs sur le projet de zone de libre échange. Mais il s'incline devant la volonté du gouvernement et plus précisément du chancelier. En l'occurrence, aurait-il déclaré ces jours-ci, la politique doit avoir le pas sur l'économique.

Au Bundestag, la partie est engagée. Un sous-comité (mon télégramme n° 508) a été constitué pour étudier les traités d'Euratom et de Marché commun. Les représentants du gouvernement y expliquent et y défendent ces projets. L'un d'eux, par exemple, s'est efforcé de faire comprendre à ses auditeurs que, même compte tenu de la création du fonds commun pour les territoires d'outre-mer, la France conservait en ce domaine des charges beaucoup plus lourdes que ses partenaires.

Quoique les partis n'aient pas encore officiellement pris position, la question qui se pose est, non pas tant de savoir si le futur traité de Marché commun sera approuvé par le Bundestag — actuellement, cela ne paraît guère faire de doute —, mais plutôt quelle sera l'ampleur de la majorité.

a. On concevrait difficilement que la CDU qui, à elle seule, peut entraîner la décision puisqu'elle possède la majorité absolue, ne suive pas le gouvernement. L'enthousiasme y est relatif, car nombreux sont ceux qui partagent le sentiment de M. Erhard. Mais, bon gré mal gré, on s'efforce, en se renseignant, de trouver pour soi-même et à l'intention de ses adversaires, des arguments permettant de calmer les appréhensions et de

répondre aux critiques. Les autres groupes de la majorité n'ont pas encore exprimé clairement leur attitude.

b. L'opposition socialiste accuse le gouvernement de ne pas avoir suffisamment informé le Parlement. Elle est sensible à diverses objections, notamment à propos de la réunification, du commerce entre les deux Allemagnes et des territoires d'outre-mer. Sur ce dernier point, elle s'oppose à tout ce qui pourrait permettre d'accuser l'Allemagne fédérale d'aider un colonialisme décadent. C'est d'ailleurs plutôt sur la forme de l'aide aux pays d'Afrique que sur son principe même qu'elle tient à se prononcer en connaissance de cause. Il faut noter enfin qu'en province et à la base, les critiques contre le projet de traité paraissent nettement plus vives qu'au sommet du parti. Au total cependant, le SPD, s'oriente vers une approbation qui correspond à son attitude antérieure et que font prévoir les déclarations que vient de faire M. Ollenhauer aux États Unis.

c. Le parti libéral ne prendra officiellement position que le 20 mars. Mais il paraît de plus en plus hostile (ma dépêche n° 314 du 21 février 1957, page 13).

d. En ce qui concerne le calendrier parlementaire, la situation ne s'est guère modifiée depuis le télégramme n° 99. Le gouvernement a la volonté d'aller de l'avant et de faire voter les traités avant que le Bundestag ne parte en vacances, c'est-à-dire probablement à la fin de mai. En cas de besoin, cependant, il pourrait se réunir spécialement dans le courant de juin. Toutefois, et en dépit de certaines déclarations, ses travaux seront sans doute influencés par l'orientation et le rythme de ceux de l'Assemblée nationale française.